

PREMIERE SESSION.

No. 1.—TERRITOIRE DU NORD-OUEST.

Le 7 décembre 1867, le Gouvernement proposa une série de résolutions ayant pour objet l'achat de ce territoire; la 5e résolution demandait à Sa Majesté d'unir au Canada la terre de Rupert et le territoire du Nord-Ouest, la 6e résolution décrétait que dans ce cas il serait expédient de pourvoir à ce que les droits acquis de toute corporation, compagnie ou individu de ces régions fussent respectés.

Le 11 du même mois, le Gouvernement ayant proposé l'adoption de ces résolutions,

L'Hon. M. Holton propose en amendement qu'il soit résolu :—“ Que conformément aux dispositions de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, un ordre en Conseil basé sur une adresse du Parlement Canadien à Sa Majesté la Reine, demandant que la terre de Rupert et le territoire du Nord-Ouest soient unis à cette puissance aux conditions mentionnées dans la dite adresse aurait toute la force d'un acte Impérial et obligerait cette Chambre d'affecter les sommes d'argent nécessaires pour payer les réclamations de la Compagnie de la Baie d'Hudson au dit territoire; qu'engager irrévocablement la foi publique au paiement d'une somme aussi considérable et illimitée pour le paiement de réclamations vagues et douteuses serait un acte peu sage en politique et imprudent en face de l'état actuel des finances du pays, et qu'en conséquence il est